

# LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES : LES CÉRÉALES



#5 | Décembre 2019

ÉTUDE | Note d'analyse



**190 emplois**  
dans la transformation à destination de l'alimentation animale en Finistère  
**4 %** des emplois bretons de ce secteur

**1 280 emplois**  
dans la transformation à destination de l'alimentation humaine en Finistère  
**23 %** des emplois bretons de ce secteur

**21<sup>e</sup> département** producteur de céréales en France  
**1 570** exploitations cultivent des céréales en Finistère  
**6 650** en Bretagne



**3<sup>e</sup> département** en surfaces cultivées «grandes cultures» en Bretagne  
**1<sup>er</sup>** en Ile et Vilaine

Le Finistère est le 21<sup>e</sup> département producteur de céréales en France dans une région qui se place au 8<sup>e</sup> rang national. Troisième producteur breton, la filière finistérienne est majoritairement adossée aux activités d'élevage pour nourrir les cheptels. Le surplus qui n'est pas autoconsommé à la ferme permet aux éleveurs de dégager un complément de revenu. Pour autant, les rendements fluctuent et les prix volatiles indexés sur les cours mondiaux viennent perturber l'activité.

La progression des techniques afin de trouver des alternatives aux intrants extérieurs pour l'alimentation animale est une attente forte de la profession. Les tentatives de culture de protéines végétales se développent sur le territoire.

Les producteurs finistériens doivent composer avec un climat peu propice à la culture des céréales, qui rend leur commercialisation à destination de l'alimentation humaine délicate.

Les activités de transformation de céréales sont pourtant dynamiques sur le département et des marchés de niche émergent : micro-brasseries, meuneries, biscuiteries, etc. Les consommateurs sont ainsi de plus en plus attirés par les produits issus de l'artisanat local. La valorisation des céréales locales (sarrasin, orge, etc.) est un véritable enjeu pour conforter l'essor de ces nouveaux marchés.



**219** exploitations cultivent des céréales biologiques dans le Finistère  
**+ 15 %** d'exploitations céréalières biologiques entre 2011 et 2017

# La filière européenne et française

## Le contexte mondial

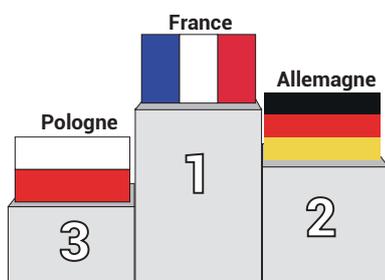
700 millions d'hectares sont cultivés en céréales dans le monde soit 49 % des terres arables et 14 % de la Surface agricole utile mondiale<sup>1</sup>. Les céréales les plus cultivées dans le monde sont le maïs (41 %), le blé (30 %), et le riz blanchi (19 %). Ce sont près de 2,6 milliards de tonnes de céréales qui ont été produites au niveau mondial sur la campagne de production 2017/2018.

La Chine et l'Inde réalisent la moitié de la production mondiale de riz et cette production est majoritairement consommée sur place. Le blé est la céréale la plus échangée au niveau mondial.

## Un défi alimentaire planétaire lié à l'augmentation de la population

Le scénario moyen de prévision démographique annonce une augmentation de 30 % de la population mondiale d'ici 2050, qui serait portée à 9,8 milliards d'individus<sup>2</sup>. Dans ce contexte, les pays devront répondre au défi alimentaire qui se pose dès aujourd'hui. La demande en céréales va s'intensifier dans les pays en développement tandis qu'ils devront faire face à des contraintes multiples : climat, urbanisation, ressource en eau, etc. Les regards se portent sur les pays industrialisés, qui devront à l'avenir couvrir les besoins mondiaux en développant leur production tout en intégrant les défis environnementaux. Pour d'autres, il s'agira avant tout d'aider ces pays en développement à devenir auto-suffisants dans ce contexte de transitions.

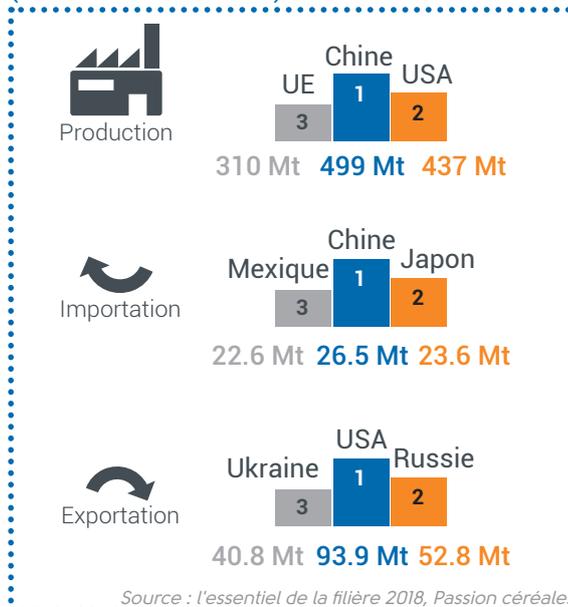
## Le contexte européen



<sup>1</sup> Source : L'essentiel de la filière 2018, passion céréales

<sup>2</sup> Centre d'actualités de l'ONU, 21 juin 2017

## Le marché mondial des céréales (en millions de tonnes)



Selon Eurostat, sur les 10,5 millions d'exploitations agricoles en UE, la moitié cultivait des céréales et 1,6 million étaient spécialisées dans ce type de culture. La France est le premier pays producteur de céréales en Europe. Le blé tendre, utilisé dans la fabrication de farine pour la consommation humaine, est la céréale la plus cultivée en Europe. 85 % de la production européenne concerne seulement trois céréales : le blé tendre, le maïs et l'orge. Ce sont ainsi 6,5 millions de tonnes de céréales qui ont été produites en Europe en 2017.

## Le contexte français

En France, 54 % des exploitations cultivent des céréales, soit plus de 256 000 exploitations. 50 % des terres arables de France, les terres qui peuvent être labourées, sont destinées à la culture des céréales, contre 1,6 % pour les légumes frais et secs.

Quatre espèces principales sont cultivées en France : le blé tendre (farine), le maïs grain,

l'orge et le blé dur (pâtes, semoule, boulgour...). La filière blé tendre est la première filière céréalière, représentant 37 millions de tonnes produites par an. Le blé dur est produit dans une bien moindre mesure à hauteur de 2 millions de tonnes par an. Par ailleurs, la France est le premier producteur d'orge brassicole de l'Union européenne et 8<sup>e</sup> producteur européen de bière.

### • Une organisation claire de la filière française

La filière céréales en France est très organisée de la production à la transformation. Les céréales après récolte, font en effet l'objet de plusieurs opérations (lavage, séchage, conditionnement) en vue de leur première commercialisation. Des « organismes stockeurs-collecteurs » sont chargés de conditionner, conserver et expédier les céréales ainsi réceptionnées. 86 % de la récolte française a été ainsi collectée lors de la campagne 2016/2017. Le reste est soit stocké à la ferme, soit consommé.



En France, 300 000 agriculteurs livrent aux collecteurs de coopératives (pour 70% de la collecte) ou aux négociants privés (30 %).

- **Un débouché principal : l'alimentation animale**

Sur la campagne de récolte 2016/2017, 9,9 millions de tonnes de céréales ont été utilisées pour la transformation d'alimentation animale, le principal débouché de la céréale française. La France est le 3<sup>e</sup> producteur d'aliments pour animaux d'Europe derrière l'Allemagne et l'Espagne. La filière avicole est la filière la plus consommatrice de céréales, devant la filière porcine. Les céréales sont également utilisées pour l'alimentation humaine et particulièrement dans le domaine de la meunerie.

- **Une dépendance européenne au soja**

L'Union européenne est le deuxième importateur mondial de protéines végétales, représentant 37 millions de tonnes de protéines végétales dont 33 millions de tonnes de soja<sup>3</sup>. Plus de la moitié est consommée dans les élevages avicoles tandis que les élevages porcins en consomment un quart. La dépendance vis-à-vis des pays producteurs (Etats-Unis, Brésil et Argentine) pose de plus en plus question dans un contexte où la culture de soja est source de déforestation et les plants produits sous OGM. Les engagements récents pris par le gouvernement français, comme dans le plan climat, vont à l'encontre de ces importations. La France, désireuse de réduire ses importations, a multiplié par 7 ses surfaces de culture de soja entre 2008 et 2018.

Cela traduit sa volonté de développer un « plan protéines » pour accompagner les acteurs de la filière française et ainsi renforcer la souveraineté protéique du pays.

- **Une fixation des prix spécifique**

Le marché des céréales est fortement libéralisé et aligné sur les cours mondiaux et les marchés à terme.

En France, le prix des céréales est exprimé en base du mois de la récolte (ex : base juillet) et ces prix sont majorés ensuite chaque mois du prix du stockage.

Le prix peut varier selon le lieu de cotation : une zone de production ou une zone d'utilisation. Le prix de départ en zone de production correspond à un « prix de négoce » qui englobe à la fois le prix à la sortie de culture, les marges du collecteur, les taxes relatives à la collecte, etc.

Le prix de départ en zone d'utilisation correspond au prix sur le marché intérieur ou mesuré sur le port d'exportation servant de plaque tournante pour l'export.

En zone d'utilisation intérieure ou en port d'exportation, on relève des prix « rendus ». Le prix de la tonne de blé tendre est ainsi exprimé en « rendu Rouen », la ville étant une plaque tournante de l'exportation française de céréales.

- **Deux modes principaux de commercialisation**

En France, la commercialisation des céréales se fait majoritairement par coopérative ou via un négociant. Mis en place depuis les années 2000, le système de commercialisation actuel est basé sur un contrat à prime indexé sur le marché à terme. Le prix est composé d'une part variable (cotation sur le marché à terme au moment de la signature du contrat) et d'une part fixe, qui est la prime négociée entre la coopérative ou le négociant et le producteur.

La plupart de la production est commercialisée avant récolte, un moyen de garantir les approvisionnements pour les coopératives et les négociants, et de l'autre côté un débouché pour la production de céréales des exploitations.

- **Une récolte fluctuante**

Les rendements peuvent être très aléatoires d'une année sur l'autre, dépendants notamment des conditions climatiques. Pour la campagne de récolte 2019, les estimations de l'Agreste, service statistique agricole, font état d'une augmentation de 11,7 % par rapport à la moyenne quinquennale 2014-2018 des rendements pour le blé tendre. La situation diffère d'une région à l'autre comme en Auvergne où la sécheresse a fortement dégradé la récolte.

Pour autant, cette réalité n'est pas propre à la France, et les pays producteurs de céréales affichent également de bons rendements. L'offre étant conséquente, les prix ont ainsi chuté de 30 à 40 € la tonne par rapport au prix rendu Rouen de 2018.

- **Les enjeux de la filière céréalière française**

Bien que premier pays producteur de céréales en Europe, la France a connu des campagnes difficiles dans un contexte européen et mondial très compétitif. L'interprofession de la filière aspire à une montée en gamme des céréales françaises dans le cadre des Etats généraux de l'Alimentation. Le plan de filière ambitionne la création de valeur sur le territoire via des secteurs novateurs (bioéconomie, économie circulaire, etc.) et le développement des marchés porteurs (céréales bio, filières locales, etc.). Accompagner la production face aux questions environnementales et sociétales est primordial : réduire les produits de synthèse dans les cultures, supprimer les insecticides de stockage, gérer l'eau de manière efficiente, etc. La compétitivité de la filière est enfin un défi global, avec une attention à porter à la stabilité du revenu des agriculteurs et à la création de valeur tout au long de la chaîne.

**Définitions :**

**Céréale :** plante principalement cultivée pour ses graines utilisées pour l'alimentation humaine et animale.

**Marché à terme :** Système de marché des céréales qui diffère la livraison par rapport à la signature du contrat.

**Prix rendu Rouen :** prix englobant le coût de transport jusqu'à Rouen, plaque tournante de l'export de céréales en France.



<sup>3</sup> Source : comment réduire la dépendance européenne au soja brésilien et américain, la croix, août 2019

# L'amont de la filière

## Typologie des exploitations produisant des céréales

### • Une culture de céréales hétérogène sur le territoire

La Bretagne n'offre pas des conditions pédoclimatiques optimales pour cultiver la céréale. Sa qualité est mesurée par son taux de protéines. En dessous d'un taux protéique de 11,5 %, la céréale ne pourra pas être destinée à l'alimentation humaine.

La culture de céréales est soumise à un ensemble de facteurs comme la qualité des sols (minéralisation, profondeur, qualité, etc.) et les conditions météorologiques (ensoleillement, réserves hydriques, etc.).

Le blé est la céréale la plus cultivée en Bretagne mais le blé meunier, à destination de l'alimentation humaine, est difficilement cultivable dans cette région de France en raison d'un défaut de taux de protéines.

### • Des exploitations finistériennes moins spécialisées en culture de céréales

Le Finistère comptabilise 1 570 exploitations cultivant des céréales en 2017, soit 24 % du total des exploitations finistériennes et autant des fermes céréalières de Bretagne.

La Communauté de communes du Haut-Léon compte le plus fort nombre d'exploitations spécialisées en production de céréales du département. En plus des légumes de plein champ, le Finistère nord accueille des cultures de céréales et de protéagineux<sup>4</sup> (pois, féveroles, lupin, etc.) et d'oléagineux<sup>5</sup> (colza, tournesol, soja, etc.)

Quimperlé Communauté et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau complètent le podium de tête.

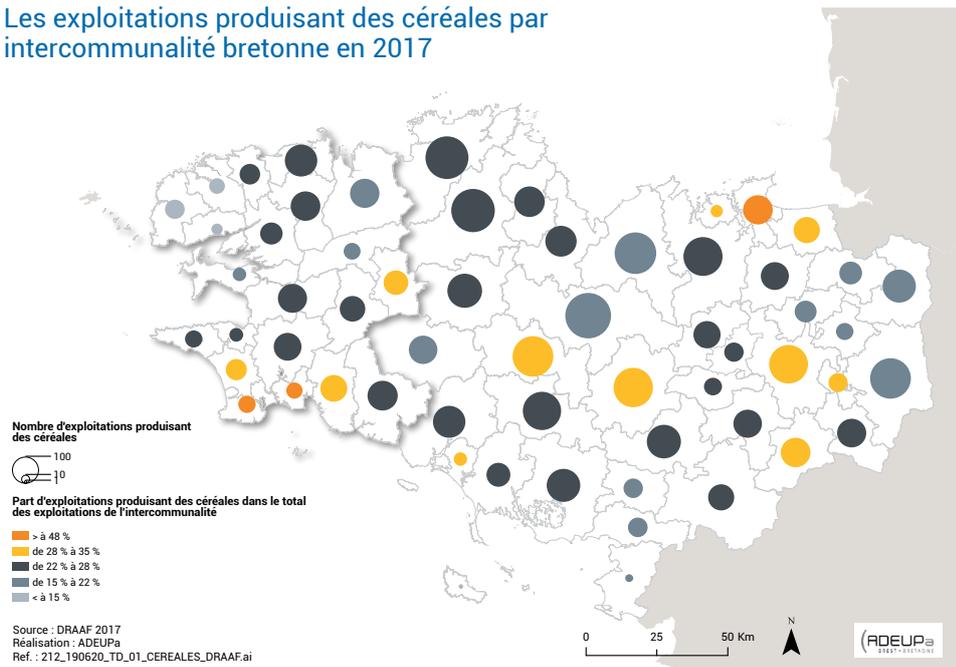
Pour ce qui concerne la spécialisation des exploitations, c'est dans le Finistère sud que cette production possède un poids plus important en part au sein de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes du Pays Bigouden sud ainsi que celle du Pays Fouesnantais affichent ainsi une spécialisation à plus de 45 %. Cette surreprésentation s'explique par un nombre plus faible d'exploitations totales dans ces territoires mais également par des conditions

4 Légumineuses dont les graines sont riches en protéines.

5 Légumineuses dont les graines sont riches en matières grasses, dont sont extraits de l'huile à usage alimentaire.

### Les exploitations produisant des céréales par intercommunalité bretonne en 2017



climatiques plus favorables que dans le nord du département.

En nombre d'exploitations, la culture de céréales concerne davantage les intercommunalités du Finistère sud: 33 % des exploitations sont implantées dans le Pays de Cornouaille<sup>6</sup> contre 24 % pour le Pays de Brest.

Le département des Côtes d'Armor est le plus spécialisé en production de céréales (30 % des exploitations de la région), avec les intercommunalités de Loudéac et de Lannion Trégor qui comptabilisent près de 300 exploitations chacune.

L'Ille-et-Vilaine arrive juste derrière en concentrant 28 % des exploitations bretonnes et le Morbihan en 4<sup>e</sup> position avec 19 % du total breton.

### • Une production adossée à l'élevage

La production de céréales en Bretagne est généralement une activité secondaire pour les agriculteurs. En Finistère, adossée

aux activités d'élevage, elle permet aux exploitations de fournir l'alimentation des animaux et, en cas de surplus, de se dégager un supplément de revenu. La production est généralement entièrement autoconsommée par l'exploitation mais nécessite d'avoir des surfaces dédiées.

Les ventes de céréales se font via le marché à terme, à une coopérative (Triskalia, CLAL Saint-Yvi, etc.) le plus souvent.

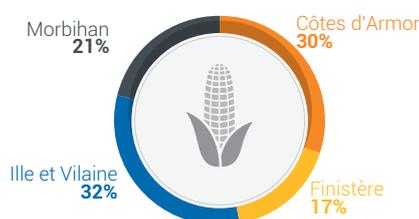
Hors activité d'élevage, les exploitations de « grandes cultures » se sont généralement diversifiées par la production de légumes destinée à l'industrie pour être viables. Dans ce contexte, le maintien de cette activité est corrélé au maintien des activités d'élevage en Bretagne. La tendance est à l'augmentation des surfaces cultivées avec une hausse des exploitations de plus de 50 ha au niveau régional. Cette tendance suit le regroupement des exploitations.

## La production de céréales en Bretagne

### • Moins de surfaces céréalières à l'Ouest

La Bretagne est la 8<sup>e</sup> région productrice de céréales en France. La culture de blé compte pour 50 % des céréales cultivées de Bretagne, devant le maïs à 20 %. A l'échelle bretonne, la culture de céréales occupe plus de 37 % de la SAU de la région, avec 633 781 hectares. Le Finistère compte seulement pour 17 % des surfaces cultivées en blé tendre régionales et affiche un rendement inférieur aux autres départements bretons notamment en raison des conditions climatiques.

### La répartition des surfaces en blé tendre en Bretagne



Source : Agreste, DRAAF Bretagne, 2017

### • Une production portée par le blé tendre

Le blé tendre est utilisé pour la fabrication de farine de froment. Il peut servir à fabriquer du pain, des biscuits, des viennoiseries, mais est également utilisé pour l'alimentation animale.

En 2017, la Bretagne compte pour 6 % des surfaces cultivées nationales et le Finistère intervient pour seulement 1 % des surfaces françaises.

Les autres productions finistéennes concernent de faibles volumes, comme l'orge, le triticale (mélange entre le blé et le seigle), le maïs grain et le colza. Ces céréales, oléagineux et protéagineux sont quasi-exclusivement destinés à l'alimentation animale. Quelques niches de production comme l'orge ou le blé noir alimentent les entreprises locales telles que les brasseries.

## La filière biologique en Bretagne

Selon l'Agence Bio, la Bretagne comptait plus de 1 150 exploitations cultivant des céréales biologiques en 2017 sur près de 16 000 hectares. La production biologique est principalement destinée à l'alimentation du cheptel breton, bien qu'une partie soit livrée à des organismes collecteurs ou directement à l'artisanat local (brasseries ou boulangeries).

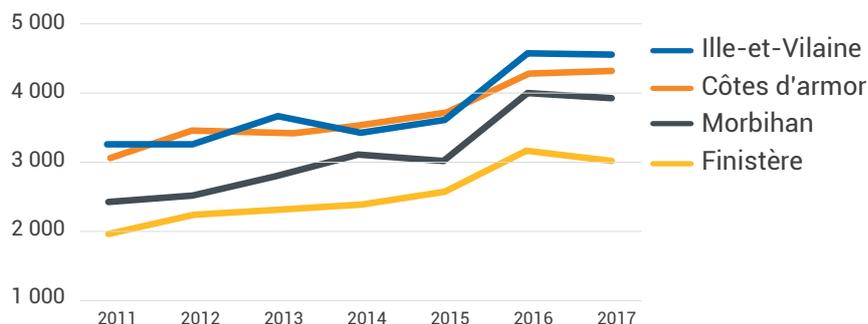
L'irrégularité de la production tant en termes de rendement que de qualité des céréales ne favorise pas le développement des débouchés locaux à destination de l'alimentation humaine.

Les surfaces dédiées à la culture de céréales biologiques sont en constante progression depuis 2011 et ont affiché un fort développement en 2016 en lien avec la vague de conversion des cheptels laitiers. Un léger recul des surfaces céréalières est à noter pour 2017 en raison d'un changement de destination en faveur des surfaces herbagères pour ces mêmes élevages.

En Finistère, les exploitations cultivant des céréales biologiques affichent une progression de 14 % sur la période 2011-2017.

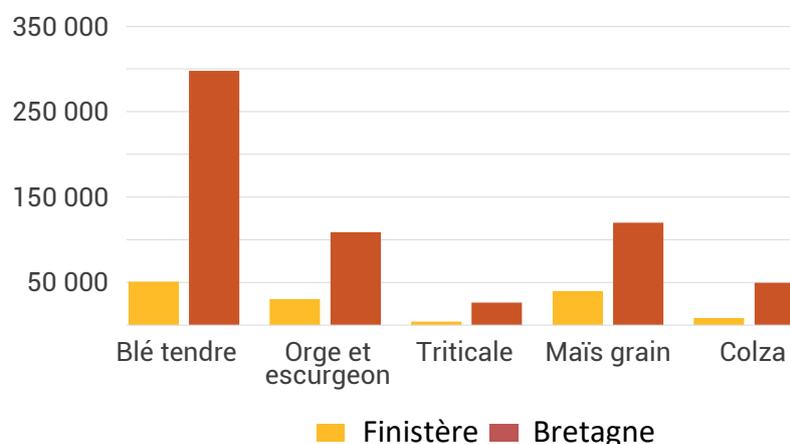
Le département possède la plus petite surface cultivée en céréales biologiques de Bretagne. Pour autant, le département arrive en tête des surfaces cultivées en sarrasin bio en présentant 33 % des surfaces régionales. Le Finistère se positionne également très bien sur la culture de l'orge avec 26 % des surfaces régionales, juste derrière les Côtes d'Armor (30 %).

### Les surfaces dédiées à la culture de céréales biologiques en Bretagne (en hectare)



Source : Agence Bio

### La production de céréales en Finistère (en ha)



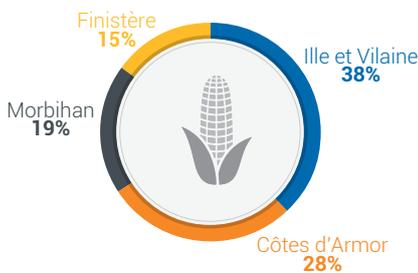
Source : Agreste, DRAAF Bretagne, 2017

# Le cœur de la filière

Les activités de transformation de céréales sont très diversifiées. Elles concernent à la fois la transformation à destination de l'alimentation animale et de l'alimentation humaine. Ces entreprises recourent aux secteurs industriels de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, mais également des brasseries et des meuneries.

La transformation industrielle de céréales représente plus de 9 500 emplois en Bretagne en 2018, davantage situés dans l'est de la région.

## La répartition des effectifs salariés de la transformation de céréales en Bretagne



Source : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires en Bretagne

### • La transformation à destination de l'alimentation animale

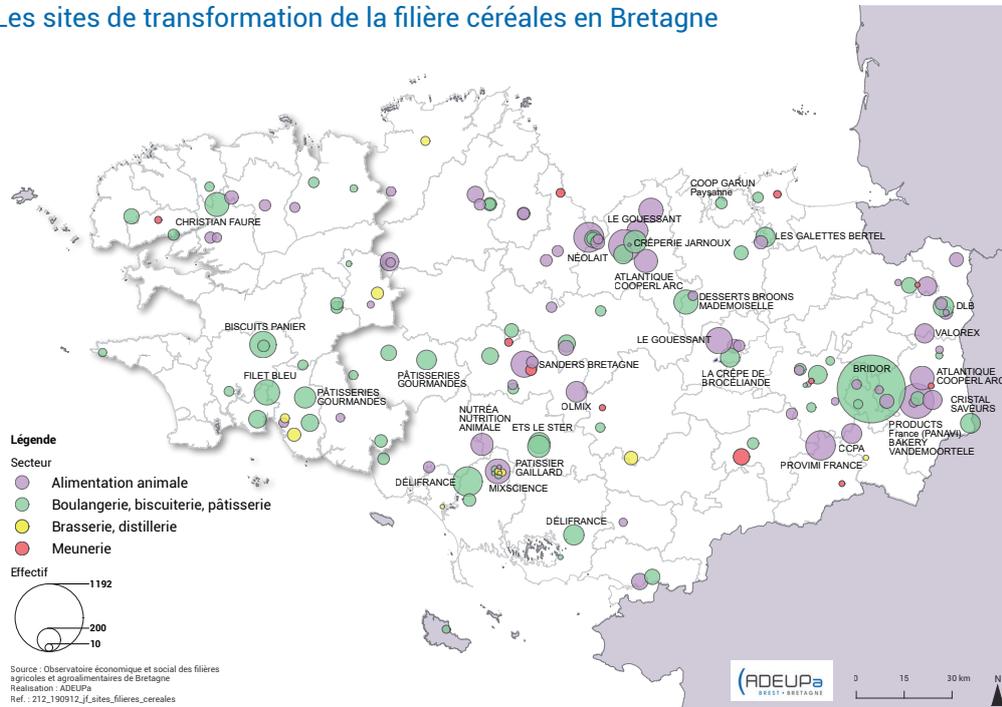
Le Bretagne dénombre une cinquantaine d'entreprises de fabrication d'alimentation animale. En 2017, ce sont 7,7 millions de tonnes d'aliments qui ont été fabriqués par ces industriels. La Bretagne est ainsi très bien positionnée sur l'alimentation de la filière porcine et fabrique 71 % de la production nationale contre 26 % pour la fabrication d'aliments pour bovins.

Les entreprises sont davantage localisées à l'est du département. Le Finistère représente 4 % des emplois bretons de ce secteur. La production bretonne de céréales ne parvient pas à elle seule à alimenter les entreprises locales.

Le recours à l'import pour équilibrer les rations des aliments est indispensable, notamment pour compenser une qualité irrégulière des céréales et pour pallier le déficit protéique en Bretagne. L'enjeu d'une filière agricole et agroalimentaire correctement tracée est pourtant prégnant au niveau local.

L'autonomie alimentaire est au cœur des modèles économiques des exploitations d'élevage. Si en élevage bovin, le pâturage

## Les sites de transformation de la filière céréales en Bretagne



peut déjà être une source d'autonomie, les filières porcine et avicole restent davantage dépendantes des fabricants d'alimentation animale.

L'autonomie alimentaire en local reste une niche aujourd'hui.

### • La transformation à destination de l'alimentation humaine

#### Les brasseries et distilleries misent sur le local

Un tissu de brasseries locales tend à émerger sur le territoire breton ces dernières années aux côtés d'acteurs qui ont su asseoir leur notoriété au-delà des frontières bretonnes comme Coreff, Britt, Lancelot ou encore plus récemment Térénez.

L'enjeu d'un approvisionnement local de céréales est fort. Les acteurs ont notamment œuvré ensemble il y a une dizaine d'années pour créer une association « De la terre à la bière » dans le but de valoriser une orge produite et maltée en Bretagne. La fourniture en local permet de réduire l'impact environnemental et logistique et pour les brasseurs, de vendre un savoir-faire et une traçabilité à leurs clients.

Avec l'aide de l'institut national Agrocampus, l'Agence bio et le réseau GAB-FRAB, les producteurs ont pu se tourner

vers la production biologique. Ce sont désormais 1 700 tonnes d'orge biologique qui sont produites chaque année par les producteurs de l'association et qui servent à la fabrication des bières biologiques. Ces acteurs ne manquent pas d'idées pour valoriser la production bretonne. Une malterie devrait voir le jour à Scaër pour transformer l'orge localement et non plus dans le centre de la France comme tel est le cas aujourd'hui.

Une attention doit être portée à la potentielle fragilisation du secteur des microbrasseries, une situation déjà constatée en Belgique.

#### Les meuneries en Finistère : un potentiel de production insuffisamment exploité

En Finistère, les meuneries en activité sont regroupées en association. Elles évoluent dans un contexte où la consommation de pain diminue et sont généralement en sous capacité de production. La production locale ne permet pas de répondre à l'activité des moulins : les céréales transformées doivent présenter une qualité optimale et régulière pour fabriquer une farine exploitable par les boulangeries.

Une opportunité reste à saisir pour irriguer davantage le marché local. La minoterie Française à Bohars occupe par exemple seulement 16 % des parts de marché dans les boulangeries du département.

## Les défis à relever

- **La valorisation du blé noir breton**

La production de blé noir à l'échelle régionale est une attente forte des activités de transformation locale. Pour autant, le blé noir breton doit encore faire face à un déficit de débouchés en raison de son prix, qui est supérieur à un blé noir importé de l'Europe de l'est ou de la Chine. Les prix sont extrêmement fluctuants et les rendements irréguliers. L'IGP (Indication Géographique protégée) « Blé Noir Tradition Bretagne » a permis de valoriser la production locale bien que celle-ci demeure encore une niche.

- **La production de protéines végétales : s'affranchir du soja importé**

L'émancipation du soja importé est un enjeu pour les filières agricoles locales. Dans ce contexte, le développement de la production de protéines végétales (féveroles, pois, lupin, etc.) est à encourager. Les rendements sont encore aujourd'hui insuffisants pour répondre à la demande.

Les techniques en recherche variétale progressent et permettent des expérimentations comme un essai de production de soja en Finistère lancé en 2019. Le coût de production reste bien supérieur à un soja importé mais la traçabilité du produit devrait permettre une meilleure valorisation.

- **La production locale biologique : des contraintes à relever**

La culture de céréales biologiques reste délicate aujourd'hui, tant en matière de rendement, de qualité, que de maîtrise des maladies.

La valorisation des céréales biologiques pour l'alimentation animale est contrainte par de multiples facteurs : difficulté de parvenir à une maturité de la céréale optimale, coût de l'aliment, faible valorisation de la viande biologique auprès des consommateurs, etc. La conversion d'une production conventionnelle à une production biologique peut s'avérer complexe.

Du côté de l'alimentation humaine, la céréale biologique est peu utilisée car elle ne rencontre pas une demande développée auprès des transformateurs (meunerie, boulangerie, etc.). Néanmoins les parts de marché sur ce segment progressent et l'amélioration des techniques devrait permettre une utilisation plus répandue des céréales biologiques à l'avenir.

- **Le stockage des céréales  
L'harmonisation des silos de stockage**

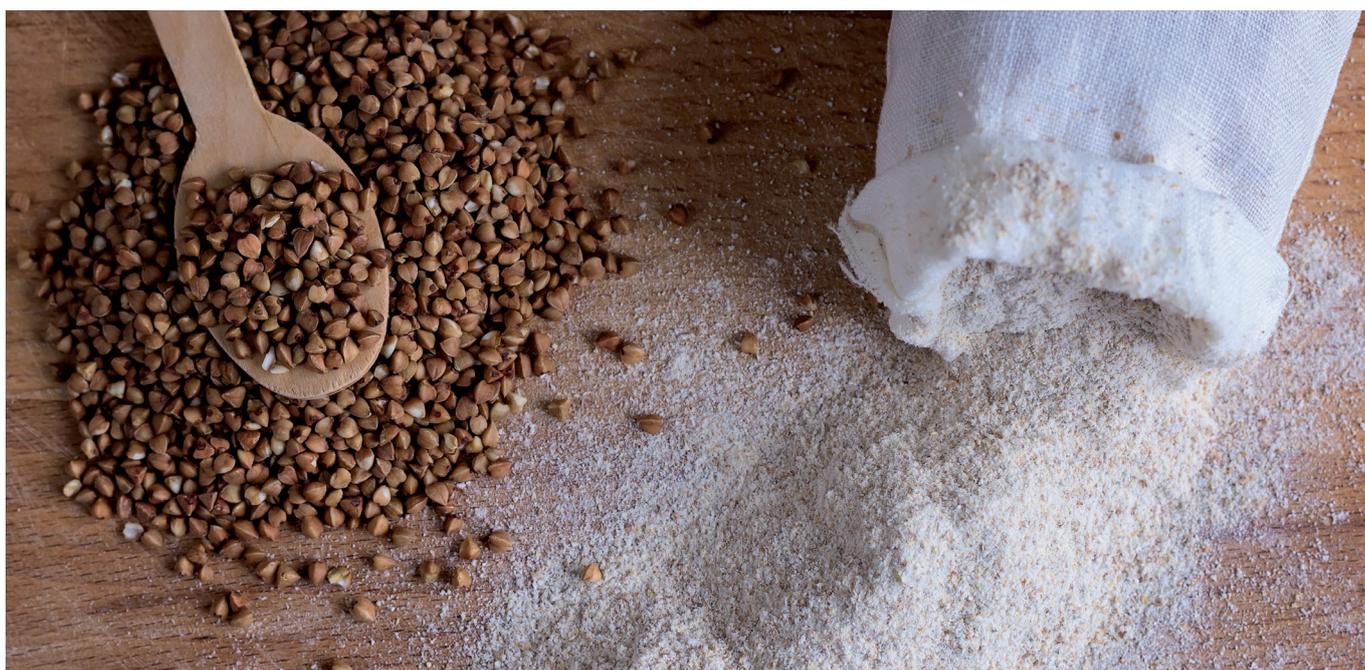
Le surplus de production qui n'est pas autoconsommé par les exploitations peut être vendu à des organismes collecteurs-stockeurs, le plus souvent des coopératives agricoles en vue d'une transformation pour l'alimentation animale (90 % des volumes produits).

Une fois collectée, une céréale doit être stockée pour passer d'un produit humide à un produit sec. Cette étape est primordiale pour assurer un produit conforme aux attentes du marché. Une récolte de qualité inférieure peut en effet compromettre le bon stockage d'un silo entier.

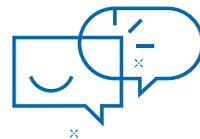
Le prix des céréales est directement lié au coût de transport. Une même céréale va être transportée plusieurs fois : de la récolte au point de collecte, puis vers le silo de stockage et enfin au client final. En Finistère, l'éloignement géographique est une contrainte supplémentaire du fait de temps d'acheminement plus longs.

Les coopératives finistériennes peuvent mutualiser des silos pour limiter les contraintes (de coûts et de transport) et optimiser le stockage. La mutualisation peut ainsi permettre de limiter les coûts logistiques.

Des opportunités résident dans la diversification et la segmentation des cultures et donc des stockages pour garantir la traçabilité et la qualité des céréales.



# QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE CÉRÉALES ?



Animation

## Méthodologie

Les pages qui suivent restituent la production d'un temps d'échange avec les acteurs de la filière céréales qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une étude prospective sur les filières agricoles et agroalimentaires en Finistère, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des membres de l'ADEUPa. Cette étude prospective est particulièrement attendue des élus qui souhaitent se mobiliser pour accompagner les acteurs de la filière avec ce questionnement initial :

*Quelles sont les opportunités à saisir dans un environnement complexe et en mutation ?*

Dans le cadre de cette étude, 8 filières d'activités sont appréhendées avec les acteurs locaux : lait, porc, viande bovine, volaille, légumes, céréales, transformation de produits de la mer, machinisme agricole et 4 thématiques transverses : la logistique, le foncier agricole, la formation et la recherche et la distribution.

L'analyse de ces filières a pour objectifs de :

- **mesurer le poids des filières au sein de l'économie finistérienne,**
- **comprendre les interactions entre les entreprises et leurs partenaires, de l'amont vers l'aval,**
- **identifier les principaux défis auxquels les professionnels sont confrontés,**
- **mettre en exergue les leviers que peuvent mobiliser les acteurs publics locaux pour accompagner les mutations souhaitables.**

## Des entretiens avec les professionnels de la filière

Les différents professionnels de la filière céréales, de l'amont à l'aval se sont rendus disponibles pour faire découvrir leurs activités : à destination de l'alimentation animale : le service céréales de Triskalia, Even Nutrition Animale, Tromelin Nutrition.

À destination de l'alimentation humaine, les brasseries Coreff et Terenez ont été sollicitées ainsi que la minoterie Francès.

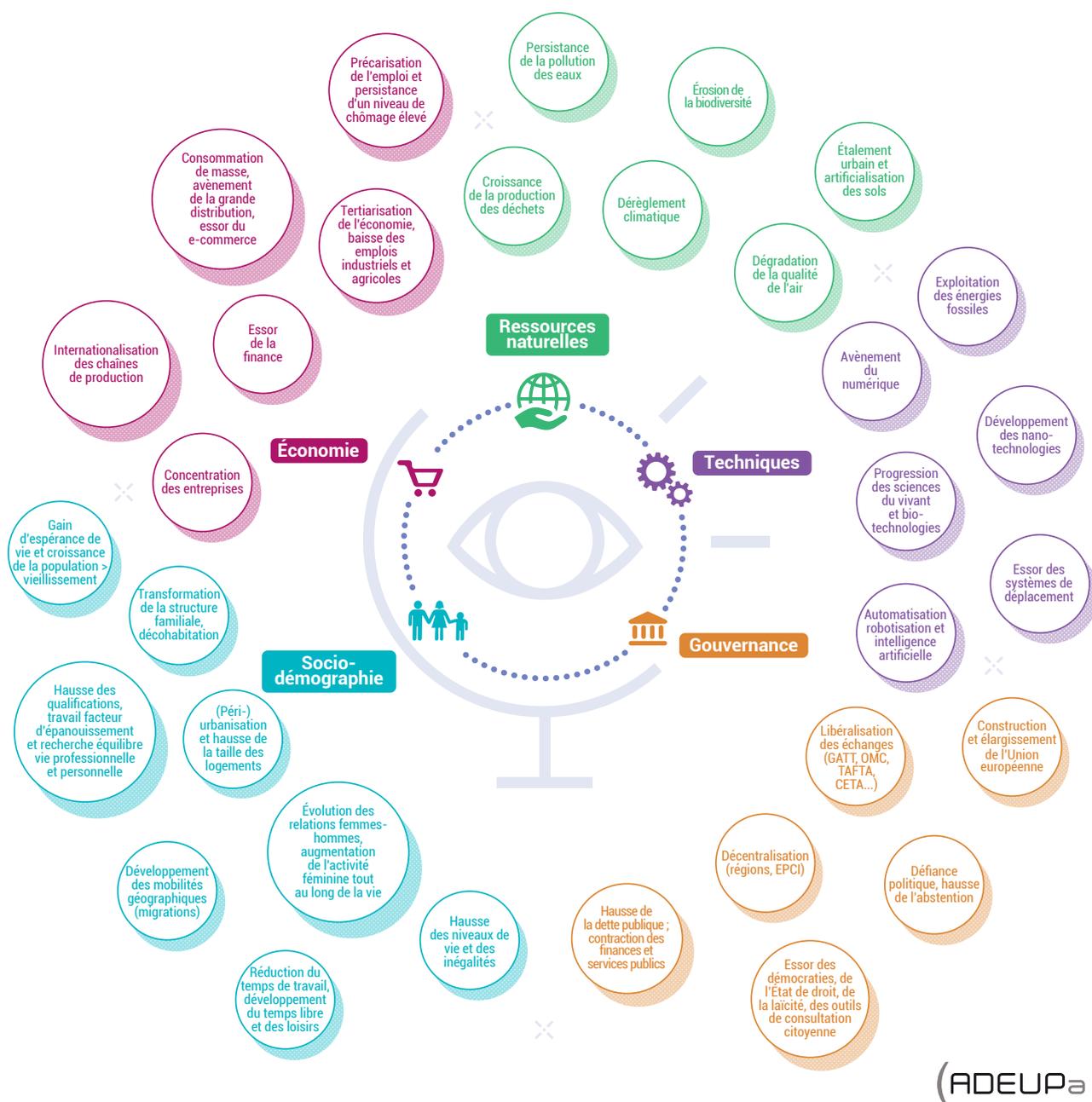
Le tableau atouts-faiblesses-opportunités-menaces présenté en page 10 et la cartographie des enjeux auxquels la filière céréales en Finistère fait face en page 11 forment les premiers éléments de restitution de la parole des acteurs rencontrés.

Ils nourriront la poursuite de l'étude sur l'identification des actions à mener pour accompagner les évolutions jugées les plus souhaitables pour la filière.



Photo : ADEUPa

## Quelques tendances lourdes qui impactent la vie des territoires bretons



(ADEUP<sub>a</sub>)

## Les atouts, faiblesses, menaces et opportunités identifiés par les acteurs de la filière céréales

- Des infrastructures d'importation des matières premières agricoles (port, routes gratuites et en bon état)
- Un développement des marchés de niche : diversification des types de céréales (sarrasin, épeautre,...), bière, minoterie, whisky, etc.)
- Une qualité du foncier agricole finistérien : agronomie du sol (complémentarités avec l'élevage) et bocage
- Une production de céréales à destination des élevages finistériens (permet de réduire la dépendance extérieure)
- Des coopératives agricoles qui ont permis des outils collectifs : silos de stockage, service logistique (Triskalia)
- Un réseau des acteurs permettant l'émergence de projets collectifs : les brasseries finistériennes (Coreff, Britt, Terenez) se sont regroupées pour créer une malterie, les minoteries ont créé une association locale, et création d'une association de producteurs de céréales bio pour la bière «de la terre à la bière»
- Des outils de recherche (au service des entreprises, agrocampus,...)
- Un complément de revenus pour les agriculteurs (marché à terme, optimisation des sols)
- Un assolement du sol : complément avec la culture légumière
- Un climat finistérien peu propice au développement des céréales (faible taux de protéines pour l'alimentation humaine) et développement de bactéries et de maladies liées à l'humidité
- Une dépendance aux intrants internationaux (USA, Brésil, Ukraine, Canada) et nationaux
- Une volatilité des prix des céréales (cours mondiaux) en raison notamment de rendements différents (météo)
- Un foncier limité pour la production de céréales (concurrence autres filières et bocage breton « jardin de l'Europe »)
- Une production qui est généralement une activité de diversification (l'élevage est un autre métier)
- Des coûts de transport importants (production locale insuffisante pour répondre à la demande et éloignement géographique)
- La saisonnalité de la consommation (surtout pour la bière)

 **ATOUTS**

**A**

**F**

**FAIBLESSES**

**MENACES**

**M**

**O**

**OPPORTUNITÉS**

- Les conflits géopolitiques avec les Usa, la Chine, la Russie, le Brésil qui peuvent avoir des répercussions sur les prix
- Une fragilisation des microbrasseries : un phénomène belge qui arrive en France ?
- Des évolutions dans les modes de consommation : anti-gluten, baisse de consommation de pain par les ménages, la baisse de la consommation de viande et donc les impacts sur la filière céréales
- Les réglementations et les attentes du sans OGM : aujourd'hui sans alternative au même prix
- La baisse du nombre d'agriculteurs dans les filières d'élevage
- La tendance au manger local : quelle influence pour les filières d'export ?
- Le développement du bio : plus de contraintes dans le Finistère (conditions du foncier, climat) : augmentation des coûts pour produire de la céréale bio
- Une remise en cause de la gouvernance des coopératives
- Le réchauffement climatique
- Des tensions foncières entre activités économiques
- Des alternatives à la production industrielle (brasserie) et une augmentation de l'artisanat local (changement de comportement des consommateurs pour le local)
- Des recherches pour diversifier la production de céréales et diminuer les importations
- Des attentes sociétales « végétalisées » : bio, emballages naturels
- Une prise en compte nécessaire du réchauffement climatique
- Une mutualisation des équipements existants : silos, malterie, point de collecte (marge de progrès), port de Brest et Lorient pour l'exportation et l'importation .
- Le développement de nouvelles productions (céréales biologiques, variétés différentes, etc.) et d'artisanat local (brasserie, distillerie, minoterie, etc.)
- Une bonne image de la céréale française à exploiter et des produits dérivés (par exemple le pain). Le Finistère a une carte à jouer dans l'exportation de qualité en s'appuyant par exemple sur les labels bretons.
- Des recherches pour trouver des alternatives au soja (développement des protéines végétales : féveroles, pois, colza) travaux en recherche appliquée et fondamentale (INRA, Chambre d'agriculture, etc.)



## ÉTUDE | ÉCONOMIE

### Direction de la publication

Benjamin Grebot

### Réalisation

Lucie Bianic  
Nadine Le Hir  
Joëlle Péron  
François Rivoal  
Delphine Scheck  
Aline Stien

### Cartographies

Julien Florant

### Photographies

Adobe Stock

### Mise en page

Dominique Gaultier

### Contact

ADEUPa Brest-Bretagne  
18 rue Jean Jaurès  
29200 Brest  
Tél. 02 98 33 51 71  
[lucie.bianic@adeupa-brest.fr](mailto:lucie.bianic@adeupa-brest.fr)

### Dépôt légal

4<sup>e</sup> trimestre 2019

### Référence

19-145



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE